



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 2016-2020

Rapport d'information au Conseil général

Version : 1.0 – TH 276838

Date : 23.01.2017

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
14.11.2016	0.1	Création du document	MVB
17.11.2016	0.2	Apports	MVB / FCU
20.11.2016	0.3	Rédaction	FCU
24.11.2016	0.4	Rédaction	MVB / FCU
28.11.2016	0.5	Rédaction	MVB
06.12.2016	0.6	Rédaction	MVB / FCU
08.12.2016	0.7	Rédaction	MVB
11.12.2016	0.8	Rédaction	FCU
15.12.2016	0.9	Compléments	MVB / FCU
16.01.2017	0.10	Première lecture	CC
23.01.2017	1.0	Adoption du rapport	CC

Table des matières

1.	Message du Conseil communal	4
2.	Des Autorités qui s'engagent	5
3.	Bilan de la première législature 2013-2016.....	6
4.	Contextes	9
5.	Axes stratégiques	11
6.	Objectifs sectoriels	14
7.	Conclusion.....	16
8.	Annexe.....	17

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ACN	Association des communes neuchâteloises	MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
CAD	Chauffage à distance	ORCCAN	Arrêté concernant l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel
CDC	Conférences des directeurs communaux	PAL	Plan d'aménagement local
CISA	Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial	PDR	Plan directeur régional
EMS	Etablissement médico-social	PFT	Plan financier et des tâches
FAQ	Foire aux questions	PGA	Plan de gestion d'alimentation des eaux
LAE	Loi sur l'accueil des enfants, du 28 septembre 2010	PGEER	Plan général d'évacuation des eaux régional
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979	RER	Réseau express régional
LRVP	Loi cantonale sur les routes et voies publiques, du 21 août 1849	RUN	Réseau urbain neuchâtelois

1. Message du Conseil communal

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Voilà quatre ans que Val-de-Ruz a succédé aux 15 anciennes communes fusionnées depuis le 1^{er} janvier 2013.

Après avoir relevé ce pari d'envergure que s'est avérée la mise en place d'une toute nouvelle entité communale, après avoir vécu une première période dévolue aux ajustements et à l'équilibrage des infrastructures communales, notamment aux niveaux législatif, administratif et technique, après les élections de juin 2016, votre Exécutif poursuit sa mission : rester au service de ses habitants, de ses acteurs associatifs et de ses entreprises.

Le Conseil communal a choisi de vous fait part de son programme de législature 2016-2020.

L'établissement de ce deuxième programme de notre encore toute jeune commune s'est inscrit dans la continuité du premier. Fort de ces quatre premières années d'expérience, votre Exécutif s'est attelé à la tâche dans le même esprit de collaboration et de collégialité qui l'a animé jusqu'ici.

Les axes stratégiques qui guideront son action durant la présente législature ont été affinés, de même que les objectifs sectoriels fixés pour ces quatre prochaines années, voire au-delà.

Toutefois, les réflexions ont plus porté sur la manière de pouvoir atteindre nos objectifs que sur leur définition et leur déclinaison, ce qui nécessitera une attention particulière dans la détermination des priorités de réalisation.

Le souffle qui nous anime n'a pas faibli. C'est dans ce même élan « qu'au premier jour » que nous vous invitons à prendre connaissance du présent programme de législature de la Commune de Val-de-Ruz pour les années 2016 à 2020.



François Cuche



Christian Hostettler



Armand Blaser



Cédric Cuanillon



Anne-Christine Pellissier

2. Des Autorités qui s'engagent

Le Conseil communal a fait le choix d'établir un programme de législature qu'il transmet à votre Autorité pour information et débat. Le document qui vous est soumis est le fruit des réflexions menées par le Conseil communal, après une première législature et dans le prolongement du programme précédent.

En ce début de nouvelle législature, le Conseil communal y précise les grandes lignes du développement souhaité pour Val-de-Ruz. Traduites dans le présent document, ces lignes (ou axes stratégiques) se déclinent en objectifs sectoriels qui sous-tendront ses actions durant les quatre prochaines années, voire au-delà.

Si la convention de fusion a été notre fil rouge durant toute la première législature, nous constatons que le cadre dans lequel elle a été rédigée a considérablement évolué. Dès lors, le Conseil communal pourra être amené à s'en distancier progressivement sur certains points, tout en conservant l'esprit.

Dans un canton en proie à des difficultés conséquentes et dans un contexte mouvant et incertain, il s'agit dès à présent de faire preuve d'innovation et de pragmatisme. La réflexion se poursuit en priorité sur les moyens à mettre en place afin de tendre à l'équilibre financier. Des solutions doivent être rapidement trouvées afin de pouvoir garantir le maintien des prestations et la réalisation de nouveaux projets.

Dans ce contexte, les enjeux doivent être clairement définis et priorisés ; d'importants défis sont encore à relever.

Outre les travaux de consolidation des structures communales, voici quelques objectifs que votre Exécutif a à cœur de concrétiser durant cette législature :

- traduire les enjeux du plan directeur régional (PDR) dans le premier plan d'aménagement local (PAL) ;
- garantir les opportunités de développement des entreprises au Val-de-Ruz par la concrétisation de la zone économique du Chillou ;
- réaliser les parcs éoliens sur le territoire communal ;
- assurer une gestion adéquate du réseau routier ;
- développer l'accueil de midi, en mettant en place des solutions souples adaptées aux besoins et à la population scolaire.

L'état d'esprit qui a prévalu durant les premières années de cette jeune commune perdure. Dialogue et partenariat sont les maîtres mots du Conseil communal, de son action au sein de la commune, auprès de la population (démarche participative, co-citoyenneté), envers les communes et régions voisines et avec l'Etat.

Le Conseil communal s'y engage.

3. Bilan de la première législature 2013-2016

Une dynamique positive

Dans l'euphorie de la concrétisation de la convention de fusion, les Autorités et le personnel communal se sont sentis portés par une vague positive qui a généré un enthousiasme communicatif durant toute la période de mise en place.

Un démarrage réussi

« *Mieux vaut 80% tout de suite que 100% jamais* ». Cet adage a longtemps accompagné le rythme soutenu de la mise en place de la jeune commune.

Avec une nouvelle organisation et l'avènement d'une collectivité publique sans papiers, ce sont deux défis cumulés que les Autorités et l'administration ont affrontés avec succès.

Néanmoins, une marge d'amélioration subsiste afin d'atteindre la maîtrise technique attendue. Cet objectif va se poursuivre durant la présente législature.

Une visibilité accrue

Sise entre les deux pôles urbains, Val-de-Ruz forme désormais la troisième commune du canton en nombre d'habitants. Elle a su faire entendre sa voix, trouvé sa place sur l'échiquier cantonal et est devenue un interlocuteur incontournable des autorités cantonales.

La Commune est membre du comité directeur de l'association des communes neuchâteloises (ACN) et préside trois des dix Conférences des directeurs communaux (CDC) de l'ACN : la CDC-Social, la CDC-Transports et la CDC-CISA (structures d'accueil). Elle est également active au sein du comité directeur du RUN (réseau urbain neuchâtelois).

Un certain équilibre financier

En matière de fiscalité, l'objectif fixé dans la convention de fusion était ambitieux, mais réaliste pour cette première législature. La conjoncture des trois premières années a également été un facteur notable à cette réussite et à la diminution de la dette. Les Autorités ont mis un point d'honneur à tenir ce cap malgré les fortes sollicitations engendrées par une organisation nouvelle et les effets d'une péréquation obsolète qui nous est défavorable.

Au chapitre des nouveautés, afin de répondre aux exigences du MCH2 et de se doter d'un outil à la fois souple et permettant une planification des investissements sur plusieurs années, le principe du crédit-cadre a été mis en place.

Une vision d'avenir commune et une co-citoyenneté réinventée

La taille de la Commune de Val-de-Ruz a offert aux Autorités et à la population l'opportunité de s'élever au-dessus d'une vision strictement locale et de s'approprier la gestion d'un territoire de 124 km². C'est ainsi que, dans le cadre de l'élaboration du PAL à l'échelle des 15 anciennes localités, le PDR a vu le jour en 2016.

Cette vision conjointe résulte d'une volonté du Conseil communal d'associer la population à toutes les étapes de l'organisation de la nouvelle Commune. En effet, afin d'atteindre cet objectif, l'Exécutif s'est basé sur les réflexions des ateliers participatifs mis sur pied dès la fin 2013 afin, notamment, de l'aider à élaborer son premier programme de législature. Fort de cette expérience enrichissante, il a poursuivi et poursuivra l'exercice en étendant la démarche participative notamment dans le cadre de la réalisation du PDR et du PAL.

Un personnel engagé

La mise en place de cette nouvelle Commune, ainsi que l'organisation et toutes les procédures voulues afin d'augmenter l'efficacité de l'administration, a généré un important surcroît de travail au niveau administratif et technique. Cette première phase étant terminée, ce sont maintenant les nouveaux projets, la spécialisation de certaines unités administratives et l'augmentation des prestations à la population qui définissent des besoins en personnel supplémentaire.

Durant la première législature, nous relevons l'investissement du personnel communal, par son engagement et sa disponibilité, à relever ce défi ambitieux.

Du rêve à la réalité

En 2012, la fusion a généré des projets par dizaines dans les communes. Une priorisation de ceux-ci a dû être réalisée en fonction de l'enveloppe financière à disposition et de notre capacité logistique à les mener. La réalité du terrain a induit une orientation des investissements qui n'était pas toujours en rapport avec certaines priorités émises dans le premier programme de législature du Conseil communal.

Toutefois, malgré le peu de moyens investis dans l'énergie par exemple, la Commune de Val-de-Ruz s'est engagée dans plusieurs domaines en lien avec le développement durable et les énergies renouvelables.

Procédures

La mise en place d'une nouvelle Commune, de surcroît sans papier, ne s'est pas réalisée sans ajustements. Nouvelle Commune signifie non seulement nouvelles Autorités mais aussi nouveaux règlements, nouveaux outils, nouvelles directives, nouvelles procédures.

L'urgence et la volonté de bien faire ont parfois engendré la mise en place d'outils trop contraignants ou générant des lourdeurs administratives inutiles. Il s'agira de continuer à faire preuve de rigueur pour tenir le cap, tout en allégeant ou en simplifiant les procédures là où ce sera possible.

Transports pour tous

Dans le domaine des transports, force est de constater que les attentes de la population de Val-de-Ruz ne sont que partiellement satisfaites. En effet, à la suite de la fusion, tant la population que les Autorités attendaient un maillage plus fin de la desserte des villages de la vallée, ainsi qu'un lien avec Le Pâquier, dernier village du canton non desservi par les transports en commun.

Les finances cantonales ne sont pas propices à une augmentation de la desserte répondant aux besoins de la Commune. Si la situation actuelle de l'Etat est compréhensible, notre devoir est de rapprocher les villages et hameaux de Val-de-Ruz, notamment par une meilleure liaison entre eux. L'évolution de cette problématique fera l'objet d'une attention particulière.

Une communication qui s'étoffe

Cette première législature a également vu se mettre en place un lien avec la population via le bimensuel « Val-de-Ruz info ». Ce journal régional est devenu notre principal outil de communication « papier ». La page communale « Votre commune vous informe » est de plus en plus lue.

D'autre part, sur notre site Internet figurent toutes les informations utiles. Progressivement, ce dernier s'est enrichi d'un certain nombre de prestations : recueil systématique de la législation, réservations des salles, foire aux questions (FAQ). Il est également un outil à l'usage des sociétés locales au travers d'un référencement et d'un calendrier des manifestations.

Citons encore la mise en ligne de l'application mobile, de nature à mieux pouvoir diffuser l'information, de même que la publication d'une lettre d'information (newsletter).

Ce sont autant d'éléments qui convergent vers une consolidation des liens entre autorités, administration communale et concitoyens.

4. Contextes

C'est dans un environnement compliqué que débute cette deuxième législature de la Commune de Val-de-Ruz.

Au niveau politique, du côté de la Confédération, une baisse régulière des prestations des assurances sociales est observée, avec, en corolaire, des reports de charges vers les entités inférieures. D'autre part, la péréquation intercantonale prétérite la situation financière de l'Etat.

D'autres facteurs sont aussi à l'origine de ce climat difficile et tendu. En effet, le canton de Neuchâtel est industriel et tourné en grande partie vers l'exportation, le franc suisse fort et les difficultés de l'industrie horlogère péjorent nettement le contexte économique de l'Etat et, par effet de dominos, celui de Val-de-Ruz.

Le Conseil d'Etat a ainsi mis en place une série de mesures d'économies qui touchent de plein fouet les communes. D'autre part, sur le plan de la politique intercommunale du Canton, Val-de-Ruz constate avec regret que la péréquation en vigueur actuellement lèse gravement les communes fusionnées, particulièrement Val-de-Ruz. Le Conseil d'Etat, conscient de la problématique, a réagi rapidement afin de proposer une réforme de la péréquation qui inclut une plus juste prise en compte des charges de centre des nouvelles communes fusionnées et qui supprime les effets négatifs de la prise en compte de l'indice fiscal dans le calcul des surcharges structurelles. Malheureusement, la consultation auprès des communes s'est avérée négative dans une très forte proportion, ce qui a amené le Conseil d'Etat à revoir sa copie.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'application de la LAT à Val-de-Ruz est également un sujet qui a occupé et continuera d'occuper les Autorités. La démarche participative initiée au sein de la Commune dans le cadre de l'élaboration de son PAL a été retenue comme projet-modèle par la Confédération et fait l'objet d'un soutien au même titre que 32 autres projets en Suisse. Le Conseil communal ambitionne de terminer la réalisation du PAL d'ici la fin de la présente législature. Dans ce cadre, la démarche participative se poursuit.

Même si le pourcentage de personnes au bénéfice de l'aide sociale à Val-de-Ruz est plus bas que dans les régions urbaines du canton, globalement tout le canton est touché par la situation économique qui se dégrade depuis près de deux ans. Force est de constater que l'accroissement du taux de personnes à l'aide sociale à Val-de-Ruz est plus important que dans les autres régions. Cette situation s'est confirmée tout au long de la législature précédente. Plusieurs causes semblent être à l'origine de cette situation. Par exemple, le parc immobilier de Val-de-Ruz présente une certaine attractivité pour des personnes aux revenus modestes, notamment en fonction des loyers plus faibles que sur le littoral neuchâtelois. Il est encore à relever qu'au travers du pot commun, l'Etat et les communes ont mis en place une nouvelle répartition de la facture sociale globale (aide sociale, subvention à l'assurance maladie, bourses, etc.) à raison de 60% à la charge de l'Etat et 40% à la charge des communes.

Un défi sociétal important est venu s'inviter dans le cadre de la politique communale. Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, les communes sont invitées à construire des appartements avec encadrement pour les personnes âgées. Cela représente une centaine de réalisations pour notre Commune. Il s'agit, pour les communes neuchâteloises, de contribuer à trouver des solutions à la problématique du vieillissement de la population en EMS.

Dans le domaine des transports, il est satisfaisant de constater que la population neuchâteloise a accepté en votation populaire le préfinancement du futur RER neuchâtelois qui marquerait une halte à Val-de-Ruz si le projet devait être retenu par la Confédération. La dynamique de développement de la Commune en serait largement bénéficiaire. Jusqu'à cette étape importante de l'évolution des transports publics, l'objectif du Conseil communal est de maintenir la desserte actuelle et d'obtenir les améliorations déjà identifiées.

Côté énergie, une nouvelle Conception directrice a été acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois, qui détermine les grandes lignes de la politique énergétique cantonale. Dans le domaine éolien, le contreprojet du Grand Conseil ayant été accepté en 2014 par la population neuchâteloise, cinq sites éoliens sont depuis inscrits dans le plan directeur cantonal. Val-de-Ruz est concerné par trois d'entre eux et un site est envisagé sur un bienfonds communal.

Du point de vue des prestations à la population, des efforts particuliers ont été portés vers la jeunesse qui représente 25% de nos habitants. L'école a été la principale bénéficiaire de la répartition des finances communales en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. D'autre part, la majoration des coûts est à mettre en regard des différentes réformes qui ont engendré une augmentation de la grille horaire de l'élève et du soutien aux élèves en difficultés. Grâce à la fusion, le cercle scolaire de Val-de-Ruz est devenu une école communale, ce qui permettra de rassembler l'ensemble des élèves sous son égide dès 2018.

Par ailleurs, les attentes des parents en matière d'accueil parascolaire, de mêmes que celles des sociétés locales pour les subventions ou la mise à disposition d'infrastructures nouvelles ou rénovées restent importantes. Ce sera là également un défi de concilier les espoirs de chacun avec des projections financières peu optimistes.

Pendant cette première législature, les Autorités ont pu compter sur un personnel motivé et dévoué, beaucoup d'efforts lui ont été demandés et le défi de la mise en place de la nouvelle Commune fusionnée a pu être relevé ! Bien que l'engagement du personnel semble toujours être le même, la charge de travail et la lourdeur des procédures doivent continuer de faire l'objet d'une attention particulière.

Mais plusieurs éléments et projets laissent envisager une évolution positive, en particulier une réforme juste de la péréquation intercommunale durant cette présente législature.

5. Axes stratégiques

L'action du Conseil communal durant la législature 2016-2020 s'articulera autour des huit axes définis ci-après. Il tient à rappeler en préambule les valeurs sur lesquelles elle repose : l'intérêt général, le respect de la liberté individuelle, la confiance que doivent susciter les institutions, l'intérêt des générations futures, la population et son bien-être.

Si ces valeurs sont au cœur des décisions des Autorités, l'Exécutif penche en faveur de la réalisation du soutien à des actions qui vont dans le sens de favoriser les prises d'initiatives et la responsabilité individuelle, tout comme il est convaincu qu'agir dans l'intérêt général ne signifie pas automatiquement égalité de traitement, mais bien de garantir l'équité.

Bien évidemment, il continuera d'associer à ses démarches le Conseil général et ses commissions, le personnel communal, la population ainsi que les acteurs économiques et associatifs.

Enfin, le Conseil communal est conscient de l'impact de la déclinaison de ces axes stratégiques en actions concrètes sur les unités administratives. Traduites en projets sectoriels ou transversaux, certaines de ces actions viennent s'ajouter aux autres tâches et missions de notre collectivité publique.

Des Autorités qui s'investissent tant au plan cantonal que communal

Le Conseil communal entend poursuivre son action auprès des partenaires de la Commune ainsi que de la population, en privilégiant les approches participatives. En outre, comme durant la première législature, il s'engagera et s'impliquera au sein des CDC, afin que la voix de Val-de-Ruz soit entendue et continue d'être reconnue. L'action du Conseil communal sera donc autant tournée à l'interne qu'à l'externe de la Commune afin de soigner une image positive de la collectivité de Val-de-Ruz.

Concrétisation du premier PAL à l'échelle de Val-de-Ruz

Dans la foulée de l'élaboration du PDR, la Commune est appelée à rédiger un PAL. La démarche concerne tous les dicastères et le principe participatif associant la population sera reconduit.

Une assiette fiscale tendant à l'équilibre financier

L'article 22 de la convention de fusion stipule que « *Les nouvelles autorités communales sont tenues de mettre en place un mécanisme de maîtrise des finances et de limite de l'endettement permettant à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier* ».

La situation fiscale qui a prévalu durant la première législature prétérite aujourd'hui gravement l'équilibre budgétaire. Le taux fiscal étant un élément important du calcul de la péréquation intercommunale, le résultat joue en défaveur de la Commune de Val-de-Ruz.

A l'instar du budget 2017, son équilibre reflète l'effet des réformes adoptées ces dernières années par le Grand Conseil, en matière notamment de fiscalité ou d'éducation, ainsi que ceux de la

péréquation intercommunale en matière de surcharges structurelles, dont le modèle actuel est totalement contesté par notre Autorité.

Quand bien même la volonté du Conseil communal est d'appliquer une fiscalité attractive, en fonction des décisions cantonales, il sera peut-être amené à proposer une modification du taux fiscal dans le courant de la législature.

Une solution pour chaque tranche d'âge

Chaque tranche d'âge génère pour les Autorités des défis multiples et complexes à relever :

- mettre en place l'accueil pré et parascolaire, en réduisant le décalage qui existe avec l'évolution démographique marquée de notre région ;
- prendre en considération l'attente des familles et en utilisant de la manière la plus efficiente possible les ressources financières disponibles ;
- inciter les jeunes, ainsi que les personnes qui ont fini d'élever leurs enfants, à demeurer à Val-de-Ruz ;
- participer à la planification médico-sociale cantonale qui implique la mise en place d'une politique du logement en faveur des aînés et la mise en place de structures d'accueil de jour pour la population de cette tranche d'âge ;
- maintenir et développer une desserte de qualité des transports publics entre les villages de la vallée, particulièrement entre la couronne nord et la partie sud de Val-de-Ruz et préparer la transformation qui accompagnerait l'arrivée du RER neuchâtelois et de l'implantation de la gare de Cernier.

Des pôles pour un développement multisectoriel

Lors de l'élaboration du PDR de Val-de-Ruz, le volet développement économique a été abordé avec volontarisme et pragmatisme.

Si la Commune de Val-de-Ruz n'a pas la même vocation industrielle que les villes du haut du canton, il n'en demeure pas moins qu'il existe à Val-de-Ruz, particulièrement sur sa couronne nord, une longue tradition industrielle. Celle-ci a permis le développement de villages tels que Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane ou encore Fontaines et dans une moindre mesure Dombresson.

Dans sa réflexion, le Conseil communal considère que le développement des zones industrielles dans les villages de la Commune est limité et doit être prioritairement réservé à l'extension des entreprises déjà présentes. Dès lors, la création d'une nouvelle zone de développement économique a été négociée avec l'Etat dans la région du Chillou à Malvilliers. L'objectif poursuivi par les Autorités dans ce projet est d'accueillir de nouvelles entreprises et d'augmenter sensiblement le nombre d'emplois à Val-de-Ruz.

Dialogue et partenariat

Le Conseil communal entend maintenir les liens que Val-de-Ruz a tissés bien au-delà de ses frontières. Les Autorités, et particulièrement l'Exécutif, se sont engagées tant auprès de l'Etat que des communes et régions voisines de par leur action au sein d'institutions telles que l'ACN, le RUN, par l'élaboration du PDR/PAL ou par le biais de rencontres périodiques et thématiques. Le travail auprès de la population entamé dès 2013 va aussi se poursuivre : bulletin communal « Votre commune vous informe » via Val-de-Ruz info, démarche participative, cafés vaudruziens, possibilités diverses de lui faire part de son degré de satisfaction via le site Internet.

Energies renouvelables et nouvelles technologies

L'engagement de la collectivité publique dans des partenariats avec les entreprises spécialisées s'est petit à petit concrétisé, dans des domaines comme le chauffage à distance (CAD), la production d'énergie électrique par l'installation de panneaux photovoltaïques, les projets éoliens sis sur le territoire communal. La finalisation de l'extension du projet du CAD de Cernier et de Fontainemelon ainsi que l'assainissement et la mise à niveau des plus petits CAD communaux sont également au programme.

Malgré le peu de moyens affectés à l'unité administrative de l'énergie sur les enveloppes à disposition, le Conseil communal pourra mettre l'accent sur les projets éoliens grâce à un partenariat public-privé fort. Il maintiendra une action de veille active globale dans le domaine de l'énergie. Une commission consultative de l'énergie a été constituée par le Conseil communal lors de la législature passée. Elle continuera ses travaux pendant cette période législative, assurera le monitoring des projets énergétiques de Val-de-Ruz et sera également force de propositions. La Commune continuera d'être représentée au sein du groupe énergie du Parc régional Chasseral.

Concrétiser et suivre certains projets en gestation, comme la certification « cité de l'énergie », le développement photovoltaïque installé sur les toits communaux en autoconsommation (projets de moins de 30 Kw) et assurer le suivi de la mise en place des projets éoliens à Val-de-Ruz nécessiteront un appui supplémentaire.

Dans le domaine des économies d'énergie, l'accent sera porté sur l'obtention des étiquettes énergétiques des bâtiments communaux ainsi que l'assainissement futur de leurs enveloppes thermiques.

Jeunesse et formation

Le Conseil communal souhaite poursuivre et développer les actions entreprises durant la législature précédente en matière de politique de la jeunesse (soutien au Centre de jeunesse, mise en place d'une politique complémentaire entre les acteurs associatifs et les projets de l'école, etc.).

En termes de formation, outre la dizaine de places occupées par des apprentis chaque année au sein des unités administratives et techniques, son action se focalisera sur l'école – sur sa mission d'instruction et d'éducation, de formation de jeunes capables de s'impliquer dans la société – et le souci qu'elle soit en permanence en phase avec son évolution.

Enfin, au-delà des ouvertures de lieux d'accueil parascolaires programmées, le lien école-parascolaire est un sujet de réflexion et d'adaptation permanent dans une société de plus en plus exigeante tant vis-à-vis des parents qui travaillent que des horaires des écoliers.

6. Objectifs sectoriels

Les projets que le Conseil communal ambitionne de développer, de mener à terme ou d'initier visent tous une amélioration de notre qualité de vie, tant au niveau de la population que de la Commune elle-même.

Privilégiant la notion de durabilité – dans le sens de projets qui s'inscrivent dans la durée et seront pertinents dans le futur – l'Exécutif s'attachera à garder une vision d'ensemble tout en définissant nécessairement des priorités au sein de la quarantaine d'objectifs sectoriels figurant en annexe du présent document.

Estimant qu'il n'y a pas d'objectifs plus prioritaires que d'autres, le Conseil communal a pris l'option d'échelonner leur réalisation sur toute la durée de la législature. C'est ainsi que les objectifs sectoriels en annexe vous sont présentés en trois catégories :

1. déjà mis en route en 2016 ;
2. à démarrer en 2017 ;
3. à réaliser / démarrer durant la législature 2016-2020.

A l'instar des axes stratégiques, les objectifs et les projets qui en découlent devraient également pouvoir trouver leur traduction dans le plan financier et des tâches, mis en place dès le début de la première législature, puis dans le budget annuel. Il s'agira néanmoins de rester suffisamment souple dans cet exercice afin de pouvoir nous adapter à l'évolution de notre environnement politique, économique et social.

Outre les travaux de consolidation des structures communales, voici une petite synthèse des objectifs que votre Exécutif a retenus pour cette législature :

- le maintien d'une offre importante et variée de places d'apprentissage ou de formation au sein de la Commune (unités administratives et techniques) reste l'objectif prioritaire en matière de ressources humaines. A ce jour, une dizaine d'apprentis sont chaque année en formation au sein de nos unités administratives et techniques ;
- la gestion du réseau routier et son entretien se poursuivront, tout en tenant compte des reports prévus entre l'Etat et les communes dans le cadre des nouvelles dispositions légales (loi sur les routes et voies publiques, LRVP) ;
- en matière de formation et de jeunesse, offrir des conditions de formation attractives, novatrices et performantes constitue le fil rouge de l'action communale. Cela se traduit principalement en l'adaptation de l'organisation et de la structure de l'école pour répondre aux nouveaux enjeux pédagogiques et aux nouveaux moyens d'enseignement et

d'apprentissage et en la poursuite des objectifs de formation de tous les élèves (école inclusive) vers leur rôle de citoyen intégré dans la cité et la vie professionnelle ;

- quand bien même le rôle de l'Etat est prépondérant dans le domaine de la mobilité, conscient des préoccupations de son Législatif et de la population, le Conseil communal souhaite maintenir une desserte favorisant les déplacements collectifs tout en s'orientant à terme sur une couverture de tous les villages. Encourager la mise en place de plans de mobilité d'entreprises, assurer l'extension du réseau des mobilités douces, notamment au travers des remaniements agricoles, et développer l'offre en transports publics du côté du Pâquier et du massif du Chasseral dans une vision de développement touristique de ce site (liaison entre Neuchâtel et Saint-Imier comprise) sont les objectifs retenus ;
- en termes de développement économique et d'emplois, l'accent sera mis sur la réalisation d'une zone d'activités économiques au lieu-dit du Chillou de même que sur la promotion des divers sites d'importance retenus dans le PDR et sur la mise en valeur de l'offre touristique « douce » à disposition ;
- dans le domaine de l'énergie, le Conseil communal ambitionne de se positionner en tant qu'acteur, avec le même objectif de tendre vers l'autonomie énergétique mais également vers la production propre d'énergies renouvelables. Par la poursuite de la promotion de l'énergie solaire, des sources d'économie d'énergie (assainissement de bâtiments par exemple) et par la réalisation de parcs éoliens sur son territoire, il œuvre pas à pas dans le sens voulu ;
- désireux de pouvoir trouver, compte tenu des moyens à sa disposition, une solution pour chaque tranche d'âge, le Conseil communal continue le travail entrepris précédemment : développement de l'accueil pré et para scolaire, de la politique de la jeunesse, de la famille, indirectement appuyé en cela par l'immense apport des sociétés locales et autres associations sportives et culturelles – qu'il salue au passage. Pour le domaine de la santé, une planification médico-sociale (PMS) devra se concrétiser et une véritable politique de la santé devra être mise en place, en favorisant une médecine de proximité de qualité, ainsi qu'en maintenant à Val-de-Ruz un départ de transports d'urgences sanitaires. Il s'agira également de se préparer à la fermeture de l'Hôpital de Landeyeux, en prévoyant une reconversion du site ;
- enfin, dans le cadre du chantier « Contrat d'objectifs » (renouvellement du contrat de région), les négociations se poursuivent avec l'Etat quant au rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques et son positionnement territorial.

7. Conclusion

Après une première législature consacrée prioritairement à la mise en place d'une structure politique et administrative et la mise en œuvre d'une démarche participative novatrice avec la population, la Commune de Val-de-Ruz a bien pu prendre son envol.

Les grands axes du premier programme de législature ont donc été repris pour la plupart, retravaillés en fonction des paradigmes actuels et affinés afin de s'inscrire dans un esprit de *continuité innovante*.

Le Conseil communal, conscient des enjeux auxquels il devra apporter des réponses lors de cette législature, continuera de s'investir dans le cadre des commissions intercommunales, afin de défendre les intérêts vaudruziens dans l'esprit cher au Conseil d'Etat d'*un canton un espace*.

Au sein de l'administration, l'Exécutif privilégiera une action transversale, en cherchant les synergies possibles, tant à l'interne qu'à l'externe de la Commune, afin de maintenir une structure la plus légère possible.

Les notions novatrices telles que les démarches participatives, instaurées dès la première année de vie de la Commune, seront poursuivies. En effet, nous avons pu constater les bénéfices de ces démarches co-citoyennes, par ailleurs appréciées de la population.

Malgré un contexte difficile, le Conseil communal désire aller de l'avant, en privilégiant une attitude volontariste et proactive. Comme le philosophe Maurice Blondel le déclare : « *l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare !* ».

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce programme de législature, d'en prendre acte et nous vous savons gré de l'appui que vous nous donnerez pour le concrétiser.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 23 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
F. Cuche P. Godat

8. Annexe

Programme de législature 2016-2020					
Objectifs sectoriels débutés/poursuivis dès 2016 (1), en 2017 (2) ou durant la législature (3)					
Chapitres	Sous-chapitre	Objectifs sectoriels 2016-2020	Priorisation		
			1	2	3
Services généraux	Ressources humaines	Adapter la politique du personnel en regard des nouvelles dispositions de l'Etat notamment dans le but de maintenir des conditions de travail attractives	X		
Services généraux	Ressources humaines	Dégager des moyens permettant d'octroyer au moins deux échelons supplémentaires au personnel administratif et technique durant la présente législature			X
Services généraux	Ressources humaines	Maintenir une offre importante et variée de places d'apprentissages ou de formation	X		
Services généraux	Finances	Finaliser la mise en place des normes comptables MCH2, particulièrement la valorisation du patrimoine	X		
Chancellerie	Archivage	Garantir un archivage dans la durée respectant les besoins internes et externes			X
Sécurité	Sécurité	Mettre en adéquation le catalogue des risques naturels ainsi que ceux liés aux activités humaines dans le cadre d'une politique de sécurité de la région (en lien avec ORCCAN)		X	
Sécurité	Sécurité	Faire valider la nouvelle organisation en matière de défense contre les incendies par le Conseil d'Etat en 2017		X	
Sécurité	Sécurité	Poursuivre la réorganisation de la protection civile dans le canton			X
Sécurité	Sécurité	Finaliser la formation du Conseil communal et de ses proches collaborateurs à la gestion de situations de crise Adopter l'organigramme	X		
Formation	Formation	Offrir des conditions de formation attractives, novatrices et performantes : - adapter l'organisation et la structure de l'école pour répondre aux nouveaux enjeux pédagogiques et aux nouveaux moyens d'enseignement et d'apprentissage - poursuivre les objectifs de formation des élèves vers leur rôle de citoyen intégré dans la cité et la vie professionnelle			X

Programme de la législature 2016-2020
Rapport d'information au Conseil général

Culture, sports et loisirs, églises	Culture	Avoir, au sein de la commune, un interlocuteur unique pour les acteurs de la vie culturelle et à même de les mettre en réseau			X
Culture, sports et loisirs, églises	Sociétés locales	Encourager les activités villageoises, notamment l'organisation de manifestations ainsi que les initiatives d'embellissement des villages		X	
Culture, sports et loisirs, églises	Sociétés locales	Maintenir et valoriser les liens avec les sociétés locales et les prestataires existants			X
Culture, sports et loisirs, églises	Infrastructures	Mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien et l'évolution des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles en priorisant les sites retenus dans le PDR		X	
Santé	Médecine de proximité	Préserver l'accès à une médecine de proximité et garantir les secours pré-hospitaliers d'urgence (ambulance)			X
Santé	Infrastructures	Valoriser le site de Landeyeux			X
Société	Accueil extra familial	Répondre aux objectifs de la LAE (loi sur l'accueil des enfants) en développant en particulier l'accueil de midi, en mettant en place des solutions souples adaptées aux besoins et à la population scolaire Garder une maîtrise communale au niveau de la gestion de l'accueil parascolaire		X	
Société	Jeunesse	Développer la politique de la jeunesse			X
Sécurité sociale	Réinsertion et intégration	Poursuivre la mise en place des contrats ISP (insertions socioprofessionnelles des bénéficiaires de l'aide sociale) au sein de l'administration communale et favoriser leur engagement en cas de vacance de poste			X
Sécurité sociale	Santé	Disposer sur son territoire d'appartements avec encadrement en suffisance et en rapport avec la dotation cantonale prévue pour Val-de-Ruz			X
Transports	Réseau routier	Assurer une gestion adéquate du réseau routier tenant compte également des reports prévus entre l'Etat et les communes dans le cadre de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP)		X	
Transports	Transports publics	Maintenir une desserte favorisant les déplacements collectifs tout en s'orientant à terme sur une couverture de tous les villages		X	
Transports	Transport collectif, covoiturage	Encourager la mise en place du covoiturage et de plans de mobilité d'entreprises		X	
Transports	Mobilité douce, transports publics	Assurer l'extension du réseau des mobilités douces, notamment au travers des remaniements agricoles			X
Protection de l'environnement	Eaux	Valider et concrétiser le plan de gestion d'alimentation des eaux (PGA)	X		

Programme de la législature 2016-2020
Rapport d'information au Conseil général

Protection de l'environnement	Eaux	Finaliser le Plan Général d'Evacuation des Eaux Régional (PGEER) et mettre en œuvre un programme de longue durée (15 ans) pour la gestion des eaux usées et le développement des réseaux séparatifs		X	
Protection de l'environnement	Eaux	Démantèlement des anciennes STEP : ajuster et poursuivre le plan d'action			X
Aménagement du territoire	Plan d'aménagement	Traduire les enjeux du PDR dans le premier plan d'aménagement local (PAL)		X	
Economie, aménagement, mobilité	Economie	Poursuivre les démarches d'écologie industrielle sur les différents sites d'activités économiques		X	
Economie publique	Economie	Garantir les opportunités de développement des entreprises au Val-de-Ruz par la concrétisation de la zone économique du Chillou	X		
Economie publique	Energie	Se positionner comme acteur en la matière en tendant à l'autonomie énergétique et en développant notre rôle de producteur d'énergies renouvelables Poursuivre la promotion de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) et des sources d'économie d'énergie			X
Economie publique	Energie	Réaliser les parcs éoliens sur le territoire communal. Définir le rôle de la Commune dans la gestion de chacun d'entre eux.	X		
Economie publique	Aide humanitaire	Concrétiser les projets de coopération au développement en lien avec Latitude 21			X
Economie publique	Tourisme	Promouvoir les sites d'importance reconnus dans le PDR et rechercher des investisseurs potentiels pour leur développement.			X
Economie publique	Tourisme	Mettre en place et développer d'une ligne de communication en lien avec la valorisation des atouts de Val-de-Ruz	X		
Economie publique	Tourisme	Mettre en valeur l'offre touristique "douce" à disposition			X
Gérance	Patrimoine	Finaliser et mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien, la réaffectation et l'évolution des bâtiments	X		
Objectif transversal	Objectif transversal	Elaboration d'un contrat d'objectifs entre la Commune, l'Etat et le RUN	X		
□			10	11	17